



IFSI

Centre Hospitalier Sainte-Marie  
NICE

**CENTRE  
HOSPITALIER  
SAINTE - MARIE  
NICE**

**INSTITUT DE FORMATION  
EN SOINS INFIRMIERS  
SAINTE MARIE**

9337, rte de St Laurent  
Quartier Plan du Bois  
06610 LA GAUDE  
Lignes directes

☎ 04.93.13.70.80 ou 82

Fax : 04.93.58.99.71

**DISPOSITIF SPECIFIQUE DE FORMATION  
POUR LES MEDECINS RELEVANT DE L'ARTICLE 34  
DE L'ARRETE DU 31 JUILLET 2009 MODIFIE  
EN VUE DE L'OBTENTION  
DU DIPLOME D'ETAT INFIRMIER**

**Art 34 :**

*Sont autorisés à se présenter au jury du diplôme d'Etat d'infirmier prévu à l'article 62, dans l'institut de formation en soins infirmiers de leur choix, les médecins remplissant les conditions suivantes :*

*1° Etre titulaire d'un diplôme d'Etat de docteur en médecine ou d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant l'exercice de la médecine dans leur pays d'origine ;*

*2° Avoir réalisé et validé les unités d'enseignement UE 3.1.S1 et UE 3.1.S2 « Raisonnement et démarche clinique infirmière » ;*

*3° Avoir réalisé un stage à temps complet de soins infirmiers d'une durée de dix semaines permettant la validation des compétences 1, 2, 4 et 9 définies à l'annexe II ;*

*4° Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.*

*Les modalités d'organisation des unités d'enseignement et du stage sont fixées par le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers choisi par le candidat, après avis du conseil pédagogique*

**ACCES AUX COURS SUR LA PLATEFORME LEARNEOS ET TEMPS DE REGROUPEMENT EN PRESENTIEL SUR LE SITE DE L'IFSI A PARTIR DE JANVIER 2019**

**CONTENU DE LA FORMATION**

- Rentrée administrative une journée fin aout (date à préciser) (6 heures)
- UE 3.1.S1 et S2 « raisonnement clinique » : regroupement 20 heures sur site (3-1-S1) et 4 heures (3-1-S2), e-learning (accès aux cours et cas cliniques régulés par mail et lors des regroupements) et validation
- Suivi et validation de l'AFGSU 2 : présence obligatoire 21 heures sur site (2, 5 jours regroupés + ½ jour CM)
- Enseignements « Projet de soins » : 4 heures
- Enseignements « hygiène et infectiologie » : regroupement 8 heures sur site (regroupement 1 jour)
- Enseignements « législation, éthique et responsabilité » : regroupement 4 heures sur site.
- Enseignements complémentaires en lien avec l'exercice professionnel infirmier en France : regroupement 4,5 jours sur site répartis comme suit :
  - Calculs de doses et de débits : 4 heures
  - Ateliers de pratiques (Pratique de la transfusion à valider) : 24 heures
  - Méthodologie du rapport de stage et évaluation des compétences et activités en stage : 8 heures
- **Stage** de 10 semaines à temps plein au cours du semestre 2
- **Préparation et exploitation de stage** : 4 heures

- **Accompagnement individualisé** comprenant :
  - 2 séances de suivi pédagogique individuel dont un avant la fin de l'année civile et un après les résultats du 1er semestre. (1 heure par suivi pédagogique)
  - Analyse des Pratiques Professionnelles en Stage effectuée lors du 1<sup>er</sup> mois de stage ainsi qu'une visite par un formateur référent du stage favorisant l'analyse des pratiques et l'acquisition des compétences. Cette APPS valide pour partie l'UE 3.1 S2.
  - 3 guidances concernant l'élaboration du rapport de stage (1 heure par guidance)
- **Rapport de stage :**
  - Le document écrit devra être rendu à l'IFSI à la date indiquée sur le programme qui vous sera remis le jour de la rentrée administrative.
  - Correction écrite par le guidant et un expert professionnel

### **ORGANISATION :**

- Coordinateur : Mme BARRAYA
- En relation avec le Directeur et les autres cadres de l'équipe, il assure le suivi des enseignements, de leur planification, de leur validation, et le suivi pédagogique de chaque étudiant
- En relation avec le secrétariat, il assure le suivi administratif : vaccination, absences, interruption de formation, gestion des documents stages
- Un responsable des stages recherche les stages afin que le coordinateur les planifie
- Des cadres responsables d'UE assurent le projet et la répartition des enseignements, les évaluations des enseignements
- Des référents de stage font le lien avec les équipes de terrain, assurent les rencontres d'APPS en stage, et les évaluations théoriques en stage

### **VALIDATIONS :**

- 3.1 S1: travail de groupe en janvier
- 3.1 S2 : travail individuel en partie en stage
- AFGSU 2
- Rapport de stage: rendu mi-juin
- Stage : 4 compétences à valider (*cf les 10 du programme annexe 2 du décret du 31 juillet 2009*)
  - ✓ Compétence 1: évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine IDE
  - ✓ Compétence 2: concevoir et conduire un projet de soins IDE
  - ✓ Compétence 4: mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
  - ✓ Compétence 9: organiser et coordonner des actions soignantes

<b>PUBLIC</b>	Médecins (extra-communautaires)
<b>OBJECTIFS</b>	Formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat Infirmier
<b>DUREE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Cours en e-learning sur la plateforme de Learneos de septembre à décembre 2018 et présentiel à l'IFSI à partir de janvier 2019</b></li> <li>▪ Stage de 10 semaines</li> </ul>
<b>HORAIRES</b>	Selon planning remis le jour de la rentrée
<b>FORMATEURS</b>	Cadre formateur
<b>COUT</b>	3000 EUROS par candidat
<b>CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lettre d'inscription manuscrite</li> <li>▪ Curriculum Vitae</li> <li>▪ Copie du diplôme de Médecin avec traduction assermentée</li> <li>▪ Frais de dossier 125 € (chèque établi à l'ordre de l'IFSI Sainte Marie)</li> <li>▪ Copie pièce nationale d'identité ou titre de séjour en cours de validité</li> </ul>
<b>SELECTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Epreuve écrite <i>[Visant à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer oralement et par écrit en français]</i></li> <li>▪ Entretien</li> </ul>